

<p>Date de convocation :</p> <p>28/11/2024</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le quatre décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Colette MORIN, (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET) (3).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Thierry SABOT (2).

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Subventions aux associations sportives.**

**DCM 20241204-8**

Monsieur GRANGE Jean Paul, adjoint, explique que la Commission « Associations » a reconduit le système de calcul des subventions aux associations sportives ayant leur siège social à DUNIERES, sous la forme d'attribution de points pondérés en fonction de certains critères (nombre de licenciés, niveau de la compétition, emploi d'un salarié ...).

Il précise que cette subvention n'est pas cumulative avec l'aide attribuée pour l'emploi d'un salarié.

Il en ressort :

Association	Subvention - montant
BC Dunières	793.50 €
Dunières Danse	777.00 €
Football Club Duniérois	283.50 €
Gymnastique Volontaire de Dunières	412.50 €

**AR Prefecture**

043-214300873-20241204-DCM20241204\_8-DE  
Reçu le 20/12/2024

Association Sportive du Collège	598.50 €
Karaté	601.50 €
Tennis de table "LA LABORIEUSE"	201.00 €
Union Bouliste Duniéroise	381.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les montants attribués aux différentes associations pour la saison 2024-2025 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à émettre les mandats correspondants pour une somme totale de 4 048.50 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,  
Jean Paul GRANGE

**AR Prefecture**

043-214300873-20241204-DCM20241204\_8-DE  
Reçu le 20/12/2024